

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

WIESLAB® Complement kits

RUBRIQUE 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

NOM DU PRODUIT : WIESLAB® Complement System Alternative pathway
WIESLAB® Complement System Classical pathway
WIESLAB® Complement System MBL pathway
WIESLAB® Complement System Screen

Description du produit

Trousse comprenant les réactifs suivants :

- Plaque revêtue d'antigène, CP, MP et AP
- Tampon de dilution CP
- Tampon de dilution MP
- Tampon de dilution AP
- Solution de lavage (30 x conc.)
- Solution de conjugué
- Contrôle positif
- Contrôle négatif
- Substrat pNPP
- Contrôle d'activité (pour Classic Pathway)

Code produit

COMPL AP 330, COMPL AP 330 RUO
COMPL CP 310, COMPL CP 310 RUO
COMPL MP 320, COMPL MP 320 RUO
COMPL 300, COMPL 300 RUO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit Trousse composée de différents réactifs pour recherche et usage diagnostique in vitro.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Svar Life Science AB
Adresse Lundavägen 151
Code postal/Ville SE-212 24 Malmö, Sweden
Téléphone +46 40 53 76 00
Internet www.svarlifescience.com
E-mail info@svarlifescience.com

1.4 Emergency telephone number

Numéro d'appel d'urgence **France :** Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)
Suède : Poisson Information Centre, Sweden : +46 010-456 6700

RUBRIQUE 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : trousse de diagnostic in vitro composée de différents réactifs.

Classification conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Solution de lavage (30 x conc.)

Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic 3; H412

Les réactifs restants ne sont pas classés comme dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Dispositions particulières concernant l'étiquetage de certaines préparations

Solution de lavage (30 x conc.)



ATTENTION

Contenir : Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 P261 : Éviter de respirer les aérosols.
 P273 : Éviter le rejet dans l'environnement
 P280 : Porter des gants de protection.
 P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Tampon de dilution CP, Tampon de dilution MP, Tampon de dilution AP, Solution de conjugué, Contrôle négatif et Substrat pNPP

- EUH208 : Contient Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.
 EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Plaque revêtue d'antigène CP, MP et AP, Contrôle positif et Contrôle d'activité:

Aucun étiquetage requis.

2.3 Autres dangers

Autres dangers ne donnant pas lieu à classification



IVD contient du plasma provenant de donneurs humains. Le plasma a été testé pour l'hépatite B, l'hépatite C et les anticorps du VIH, et s'est révélé négatif. Le produit est considéré comme un agent biologique du groupe 2.

Danger biologique.

La substance répond aux critères PBT et vPvB en vertu du règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII Propriétés perturbant le système endocrinien

PBT : Non
 vPvB : Non

Les ingrédients ne sont pas considérés comme des perturbateurs endocriniens conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1 Substances
3.2 Mélanges

Réactifs contenant les substances suivantes classées comme dangereuses.

| Nom produit/ingrédient(s) | Numéro CE | Numéro CAS | REACH N° enregistrement | Conc. (poids en %) | Classification Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|------------------------------|------------|-------------------------|--------------------|---|
| Solution de lavage (30 x conc.) | | | | | |
| CMI/MI * | 247-500-7 et 220-239-6 | 55965-84-9 | - | <0,015 | Acute Tox. 3; H301 ATE = 100mg/kg Acute Tox. 2; H310 ATE = 50mg/kg Acute Tox. 3; H331 (ATE=0,05mg/l/4H) Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1C; H314 SCL: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6% Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6% Eye Irrit. 2; H319: 0,06% < C < 0,6% Skin Irrit. 2; H315: 0,06% < C < 0,6% Skin Sens. 1A; H317 (SCL = 0.0015%) Aquatic Acute 1; H400 (M = 100) Aquatic Chronic 1; H410 (M = 100) |
| Tampon de dilution CP, Tampon de dilution MP, Tampon de dilution AP, Solution de conjugué, Contrôle négatif et Substrat pNPP | | | | | |
| CMI/MI * | 247-500-7 et 220-239-6 | 55965-84-9 | - | <0,0015 | Acute Tox. 3; H301 ATE = 100mg/kg Acute Tox. 2; H310 ATE = 50mg/kg Acute Tox. 3; H331 (ATE=0,05mg/l/4H) Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1C; H314 SCL: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6% Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6% Eye Irrit. 2; H319: 0,06% < C < 0,6% Skin Irrit. 2; H315: 0,06% < C < 0,6% Skin Sens. 1A; H317 (SCL = 0.0015%) Aquatic Acute 1; H400 (M = 100) Aquatic Chronic 1; H410 (M = 100) |

* CMI/Ci = Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Plaque revêtue d'antigène CP, MP et AP, Contrôle positif et Contrôle d'activité ne contiennent aucune substance dangereuse.

Voir la section 16 pour le texte intégral des classifications déclarées ci-dessus.

RUBRIQUE 4 - PREMIERS SECOURS
4.1 Description des mesures de premiers secours

- Inhalation :** Transporter la victime à l'extérieur, garder au repos. Appeler un médecin si les plaintes persistent.
- Contact avec la peau :** Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Appeler un médecin si les plaintes persistent.
- Contact avec les yeux :** Bien écarter les paupières. Rincer à l'eau pendant quelques minutes. Appeler un médecin si les plaintes persistent.
- Ingestion :** Rincer correctement la bouche avec de l'eau. Si la victime est consciente et alerte, lui faire boire 2 à 4 tasses de lait ou d'eau pour diluer la substance dans l'estomac. Appeler un médecin si les plaintes persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Inhalation : L'exposition à des concentrations élevées dans l'air des réactifs de cette trousse peut provoquer une irritation des voies respiratoires, des vertiges et des vomissements.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation oculaire.

Ingestion : L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et des vomissements.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ingestion : Administrer un traitement symptomatique.

Traitements spécifiques : Aucun traitement spécifique.

RUBRIQUE 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Produit chimique sec, mousse, pulvérisation d'eau ou gaz carbonique.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers résultant de la substance ou du mélange Aucun

Produits de décomposition thermique dangereux Parmi les produits de décomposition, citons : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et gaz nitreux.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de protection spéciales des pompiers Non applicable. Incombustible.

Équipements de protection particuliers des pompiers Non applicable.

Informations Non applicable.

RUBRIQUE 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone.

Pour les secouristes Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Il ne doit pas être jeté dans les égouts - voir rubrique 12. Avertir les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement par le produit (égouts, cours d'eau, sol ou air).

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversement peu important Arrêter la fuite s'il est possible de le faire sans risque. Éloigner les récipients de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si elle est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un bidon de déchets pour élimination. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Déversement important Non applicable.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Voir la section 8 pour toute information sur les EPI adaptés. Voir la section 13 pour plus d'informations sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection Porter un équipement de protection individuelle adapté (voir section 8).

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Interdire de manger, boire et fumer dans les zones où cette matière est manipulée, stockée et traitée. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage : Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (voir la section 10), des aliments et des boissons. Garder le récipient hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Informations Non applicable

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactifs destinés à un usage diagnostique in vitro.

RUBRIQUE 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Nom chimique | UE | Royaume-Uni | France | Espagne | Allemagne |
|-------------------------------|----------|-------------|----------|----------|-----------|
| CMI/MI (N° CAS 55965-84-9) | Aucune | Aucune | Aucune | Aucune | Aucune |
| Nom chimique | Italie | Portugal | Pays-Bas | Finlande | Danemark |
| CMI/MI (N° CAS 55965-84-9) | Aucune | Aucune | Aucune | Aucune | Aucune |
| Nom chimique | Autriche | Suisse | Pologne | Norvège | Irlande |
| CMI/MI (N° CAS 55965-84-9) | Aucune | Aucune | Aucune | Aucune | Aucune |

Procédures de suivi recommandées Non pertinent

Niveaux d'effet dérivé

| Nom produit/ ingrédient(s) | Type | Exposition | Valeur | Population | Effets |
|-------------------------------|------|------------|--------|------------|--------|
| -- | -- | -- | -- | -- | -- |

Effet prévu des concentrations Non disponible

Résumé PNEC Non disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air. Sinon, utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la période de travail.

Utiliser des techniques appropriées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. S'assurer que les fontaines oculaires et les douches de sécurité se trouvent à proximité des postes de travail.

| | |
|---|---|
| Protection respiratoire | Non pertinent dans des conditions normales. |
| Protection des yeux/ du visage | Lunettes de protection en raccord étroit des lorsqu'on risque un contact avec les yeux (EN 166). |
| Protection des mains | Porter des gants imperméables, résistant aux produits chimiques, en caoutchouc butyle ou nitrile conformes à une norme approuvée (EN374). |
| Protection du corps | Porter un vêtement de protection approprié. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Non applicable |

RUBRIQUE 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | Tampon de dilution | Solution de lavage | Solution de conjugué | Contrôle positif / Contrôle d'activité | Contrôle négatif | Substrat pNPP |
|--|--------------------|--------------------|----------------------|---|--------------------|--------------------|
| État physique | Liquide | Liquide | Liquide | Liquide/Lyophil i-zed PC et AC Complement | Liquide | Liquide |
| Couleur | Incolore | Incolore | Bleu | Incolore | Incolore | Incolore |
| Odeur | Inodore | Inodore | Inodore | Inodore | Inodore | Inodore |
| Point de fusion/point de congélation | n.d | n.d | n.d | n.d | n.d | n.d |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | n.d | n.d | n.d | n.d | n.d | n.d |
| Inflammabilité | n.a | n.a | n.a | n.a | n.a | n.a |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | n.a | n.a | n.a | n.a | n.a | n.a |
| Point d'éclair | > 100°C | > 100°C | > 100°C | > 100°C | > 100°C | > 100°C |
| Température d'auto-inflammation | n.d | n.d | n.d | n.d | n.d | n.d |
| Température de décomposition | n.d | n.d | n.d | n.d | n.d | n.d |
| pH | 7.3 – 7.5 | 6.5 - 8.0 | 7.4 - 7.6 | n.d | n.d | 9.55 - 9.65 |
| Viscosité cinématique | n.d | n.d | n.d | n.d | n.d | n.d |
| Solubilité | Soluble dans l'eau | Soluble dans l'eau | Soluble dans l'eau | Soluble dans l'eau | Soluble dans l'eau | Soluble dans l'eau |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | n.a | n.a | n.a | n.a | n.a | n.a |
| Pression de vapeur | n.d | n.d | n.d | n.d | n.d | n.d |
| Densité et/ou densité relative (g/cm³) | n.d | n.d | n.d | n.d | n.d | n.d |
| Densité de vapeur relative | n.d | n.a | n.a | n.a | n.a | n.a |
| Caractéristiques des particules | n.d | n.a | n.a | n.a | n.a | n.a |

n.a = non applicable n.d = non déterminé

9.2 Autres informations

Non applicable

RUBRIQUE 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité Non réactif

10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter Éviter les rayons directs du soleil.

10.5 Matières incompatibles Aucune

10.6 Produits de décomposition dangereux Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et gaz nitreux.

RUBRIQUE 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données calculées :

LD₅₀ par administration orale chez le rat : > 2000 mg/kg

LD₅₀ cutanée, rat : > 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données expérimentales/calculées : Corrosif ou irritant pour la peau, lapin : Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données expérimentales/calculées : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, lapin : Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Skin Sens. 1;H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune connue.

RUBRIQUE 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë en milieu aquatique : CMI/MI

| Test | Valeur/unité (mg/l) | Méthode de test | Temps exp. (h) | Espèce |
|--------------------------|---------------------|-----------------|----------------|-------------------|
| Poisson LC ₅₀ | 0.19 | -- | 96 | Salmo gairdneri |
| Daphnia EC ₅₀ | 0.028 | -- | 48 | Crassostrea virg. |
| Algae IC ₅₀ | 0.018 | -- | 96 | Selenastrum cap. |

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé CMI/MI n'est pas facilement dégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Conclusion/Résumé CMI/MI: Log Kow > 5 - Possibilité de bioaccumulation significative.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol/ eau (KOC) Non disponible

Mobilité Non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT Non applicable

vPvB Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune connue.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthode d'élimination La production de déchets doit être évitée ou réduite autant que possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables via une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales et locales en matière de protection de l'environnement et d'élimination des déchets. Une trousse utilisée peut être un matériel potentiellement infectieux et doit être éliminée comme un déchet dangereux.

Déchets dangereux À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit est considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive UE 2008/98/UE. Une trousse utilisée peut être un matériel potentiellement infectieux et doit être éliminée comme un déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets (CED)

| Code de déchets CED | Type de déchets |
|---------------------|--|
| 18 01 07 | Produit |
| 15 02 03 | Matières absorbantes polluées par le produit |
| 18 01 03 | Trousse utilisée |

Emballage

Méthode d'élimination Incinération.

Précautions spéciales Aucune.

RUBRIQUE 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

 Produit classé comme marchandise dangereuse : Oui Non Pas décidé

| | ADR/RID | ADN/ADNR | IMDG | IATA |
|---|--|----------------|----------------|----------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | -- | -- | -- | -- |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | -- | -- | -- | -- |
| 14.4 Groupe d'emballage d'emballage | -- | -- | -- | -- |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | -- | -- | -- | -- |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non disponible | Non disponible | Non disponible | Non disponible |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Autres informations | Une trousse utilisée est une marchandise dangereuse à transporter (classe 6.2, ONU 3291). Contacter le fabricant pour plus d'informations. | | | |

RUBRIQUE 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement. Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

| | |
|---------------------|--|
| Statut REACH | Conforme. Statut d'enregistrement préalable : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. |
|---------------------|--|

**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation
Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

Non applicable.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Les réactifs de ce kit contiennent des substances pour lesquelles des évaluations de la sécurité chimique sont encore nécessaires.

15.3 Autres informations

Code tarifaire - Non applicable.
 système harmonisé
 Directive Seveso de Non applicable.

Règlementations internationales

| | | |
|--|---|--|
| Convention sur les armes chimiques | Convention sur les armes chimiques | Convention sur les armes chimiques |
| Liste des produits chimiques du tableau I | Liste des produits chimiques du tableau II | Liste des produits chimiques du tableau III |
| Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |

RUBRIQUE 16 - AUTRES INFORMATIONS
Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II

Clause de non-responsabilité : toutes les informations contenues dans cette notice sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont censées être exactes. Étant donné que les informations peuvent être utilisées dans des conditions indépendantes de notre volonté et que nous ne connaissons pas, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats de leur utilisation. D'autre part, toutes les personnes qui les reçoivent doivent déterminer par elles-mêmes les effets, les propriétés, les protections et la méthode d'élimination qui ont trait à leurs conditions particulières. Aucune représentation, garantie ou condition, explicite ou implicite (incluant toute garantie commerciale ou d'adéquation à un usage particulier), n'est faite concernant les matières, l'exactitude de ces informations, les résultats de leur utilisation, ou les dangers liés à l'utilisation de la matière. Manipuler et utiliser la matière avec précaution. Les informations ci-dessus sont fournies en toute bonne foi et avec la conviction qu'elles sont exactes. À la date d'émission de la FDS, nous fournissons toutes les informations pertinentes à la manipulation prévisible de la matière.

Toutefois, si un incident indésirable est associé à ce produit, cette FDS n'est pas conçue pour remplacer les conseils d'un personnel qualifié.

NOTES DU PRODUCTEUR
LISTE DES MENTIONS DE DANGER CITÉES À LA SECTION 3

| N° | Phrases H |
|------|---|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H310 | Toxique par contact cutané. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Révision

| Version | Valable à partir du (date) | Modifications |
|---------|----------------------------|------------------|
| 1.0 | {{11/05/2023}} | Nouveau document |